

Questions orales

[Traduction]

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LES COÛTS DE L'ÉNERGIE
NUCLÉAIRE

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, puisque le ministre n'a pas vraiment répondu à ma première question, je voudrais lui en poser une autre. Comme il semble prêt à mettre en danger la sécurité de millions de Canadiens à cause non seulement de l'eau radioactive, mais aussi du combustible nucléaire utilisé et des résidus de minerai radioactifs, peut-il nous dire maintenant combien coûte vraiment le programme d'énergie nucléaire du gouvernement, y compris son programme de traitement des déchets? S'il ignore la réponse, répondra-t-il au moins à l'appel des dirigeants religieux et syndicaux ainsi que des représentants de diverses localités en instituant une enquête publique sur les risques et le coût de tout le cycle de production nucléaire, à partir de l'extraction du minerai jusqu'à l'élimination des déchets?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je ne peux naturellement pas dire combien coûte le programme parce que le député ne m'a pas prévenu de sa question, mais je vais me renseigner sans faute. S'il formule sa question comme il convient, je la ferai inscrire au *Feuilleton* et nous y répondrons.

Pour ce qui est de tenir une enquête, il y en a déjà eu beaucoup à ce sujet, et je suis convaincu pour ma part que, parmi tous les pays du monde, le Canada est probablement celui où l'énergie nucléaire est exploitée avec le plus de précautions. Il n'y a jamais eu d'accident grave au Canada. Nous avons mis au point un réacteur très fiable et très sûr, en l'occurrence le Candu. Nous avons aussi des mines d'uranium, et ainsi de suite. La politique du Canada en matière d'énergie nucléaire est l'une des meilleures du monde, et je n'en ai pas honte du tout.

LE RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, mon autre question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Il y aura trois ans en juillet que le Parlement a adopté le projet de loi du ministre sur le transport des produits dangereux mais son règlement n'est pas encore en vigueur. Par conséquent, le ministre voudrait-il nous dire aujourd'hui quand il entend mettre ce règlement en vigueur et si celui-ci contiendra des dispositions concernant le transport par l'Hydro-Ontario de des déchets nucléaires nocifs, de manière à protéger les Canadiens des risques de maladie et de mort que leur font courir les gouvernements fédéral et provinciaux qui cherchent par tous les moyens à réduire leurs dépenses?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le grand avantage du projet de loi sur le transport des produits dangereux que la Chambre a adopté il y a deux ans, c'est son caractère global. Il englobe les compétences fédérales et provinciales, ce qui constitue, à mon avis, une excellente innovation dans notre régime confédératif. Il est vrai que les dispositions du règlement sont difficiles à établir. Nous y travaillons encore. Cela s'explique, notamment, par le fait que nous voulons tenir compte de l'évolution de la question dans le monde, de nos relations commerciales avec les États-Unis, et ainsi de suite. L'affaire est très complexe. Nous travaillons

aussi avec la collaboration pleine et entière de l'industrie. Mais nous progressons. La première section du règlement a déjà été publiée dans la *Gazette du Canada*. Les sections 2 et 3 le seront bientôt. Je reconnais la lenteur de mon ministère à ce propos, mais je vous demande d'être indulgents, étant donné l'ampleur et la complexité de la tâche ainsi que ses difficultés.

* * *

● (1430)

LES CHEMINS DE FER

LE PROJET DE PONT AUTOROUTIER DE WINNIPEG—LE BESOIN
DE FINANCEMENT

M. Robert Bockstael (Saint-Boniface): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. La ville de Winnipeg a reporté la reconstruction du pont de la rue Salter enjambant le dépôt du CP, mais ces travaux ne peuvent plus attendre. La Commission canadienne des transports refuse d'exiger la reconstruction du pont autoroutier tant qu'elle ne sera pas certaine que les capitaux nécessaires ont été réunis.

Étant donné qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses du Programme d'aide aux transports urbains, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement va bientôt pouvoir garantir une aide financière pour la construction de voies superposées de cette nature au titre d'un programme qui remplacerait le Programme d'aide aux transports urbains?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai lu dans un document qu'il s'agissait d'un excellent projet qui devrait normalement être autorisé. Chacun sait que le Programme d'aide aux transports urbains prendra fin en mars prochain et que pour l'instant, on n'y a pas affecté de crédits. Le problème est de savoir si ce programme aura un héritier comme certains de mes amis se plaisent à le dire. Le cabinet a été saisi d'un mémoire à ce sujet. Par conséquent, si le Programme a un héritier, on laissera aux provinces le choix de décider des priorités; si le Manitoba décide qu'il s'agit toujours d'un projet valable, il sera réalisé, mais il se pourrait que des changements soient apportés au projet de loi que le gouvernement approuverait.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE CONFLIT DES MANUTENTIONNAIRES DE GRAIN

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, je voudrais adresser ma question au ministre suppléant du Travail. Étant donné que les négociations sont rompues entre les exploitants d'élevateurs terminaux et les manutentionnaires de céréales, le gouvernement va-t-il continuer à ne pas intervenir ou va-t-il prendre les choses en main et ramener les parties à la table des négociations? Nommra-t-il un commissaire ou une commission de conciliation? Si je pose cette question, c'est à cause de la politique du gouvernement qui est au cœur du problème. Quelle mesure le gouvernement va-t-il prendre?